



Flash informations Pour les habitants de Molandier

juillet 2023

Le mot du Maire

Le saviez-vous ?, la commune de Molandier compte deux centenaires. Mesdames Léa Uteza (photo de droite) et Gorgia Binns (photo de gauche). La première est née à Molandier le 15 mai 1923, a habité le cœur du village jusqu'en 2018 et est maintenant dans un établissement spécialisé à Carcassonne. La seconde est née le 27 avril 1923 et habite, depuis plus de 10 ans, la commune au lieu dit Lagardelle.

Toutes les deux ont traversé des époques, vécu des changements majeurs, profité de nos paysages et croisé des générations de Molandierais. Pour les féliciter d'avoir atteint ce grand âge, la commune de Molandier leur a offert un bouquet de fleurs lors des anniversaires organisés par leurs familles.

En ce mois de juillet, en pensant à elles, je vous souhaite un bon été et une longue vie, en bonne santé.

Le Maire, Olivier JULLIN



Informations de la mairie

1/ Déploiement de la fibre optique.

L'étude pour le déploiement de la fibre sur la commune de Molandier est maintenant terminée. La construction de l'infrastructure doit débuter prochainement, probablement dès septembre.

Le secrétariat de la mairie dispose de quelques éléments sur l'aménagement de l'infrastructure. Pour plus d'informations n'hésitez pas de le contacter. La mise en service et la commercialisation sont prévues pour le 2^e trimestre 2024. Un communiqué du SYADEN, au sujet du déploiement de la fibre, est affiché en mairie et présent sur le site internet de la commune.

2/ Conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le 15 septembre 2023. Il est comme toujours ouvert au public dans la limite de la capacité de la salle. Il est rappelé que les ordres du jour et relevés de décision sont affichés et présents sur notre site internet à la rubrique <https://mairie-molandier.fr/la-mairie-a-votre-service/le-conseil-municipal/>.

3/ Adressage et dénomination des voies : c'est fait sur le papier, reste à mettre les panneaux et numéros pour les habitations qui n'en ont pas.

Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours ou encore pour raccorder chaque foyer à la fibre optique, la dénomination de toutes les voies et la numérotation des habitations étaient devenues une nécessité.

Par ailleurs, la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, du 21 février 2022, l'impose aux communes.

Concrètement sur la commune :

Le conseil municipal a décidé de nommer les voies et rues en reprenant les noms déjà connus et utilisés couramment. Les plans, indiquant les noms des voies sont affichés en mairie et disponibles sur le site internet de la commune.

Concernant la numérotation, elle doit être normalement métrique. Le numéro de l'habitation correspond à la distance du début de la voie à l'habitation.

Cependant pour ne pas changer l'ensemble de la numérotation des habitations du village, avec les conséquences que cela peut avoir, le conseil municipal a décidé de maintenir la numérotation existante à quelques exceptions près (dans ce cas les personnes concernées ont été préalablement informées) et de la compléter.

Dans les écarts où les habitations ne comportaient pas de numéro, la numérotation métrique a été appliquée.

Les adresses complètes des habitations indiqueront donc : un numéro, un nom de voie, un lieu dit (pour les écarts) et le classique 11420 Molandier.

Dans les mois à venir :

- chaque propriétaire recevra un courrier précisant son adresse complète ;
- le secrétariat de mairie rentrera sur la base de données nationale les adresses de toutes les habitations de la commune ;
- des panneaux seront placés pour indiquer le nom manquant des voies ;
- la commune fournira une plaque avec le numéro pour les habitations qui n'en ont pas.

COMMUNE DE MOLANDIER

Fête locale 2023 Organisation de la circulation et du stationnement du mercredi 9 au mercredi 16 août 2023

Date	Nature intervention	Horaires	côté halle	Stationnement	Circulation	Autres contraintes de circulation
Mercredi 09/08/2023	Nettoyage Installation chapiteau	de 6h à 24 h	Côté 2	X	X	Rue du Ponant - niveau salle Jean Foulquier - stationnement du camion livrant le chapiteau Accès rue des Petites Ecoles et rue du Ponant impossible à partir de la place Trencavel et vice-versa
	Installation du bar		Côté 1	X	X	
Du mercredi 09/08/2023 à 12h Au vendredi 11/08/2023 à 24 h			Côté 1 Côté 2	X	X	Accès Place Trencavel/rue du Ponant et vice-versa - interdit Accès Place Trencavel/rue des Petites Ecoles et vice versa - interdit Circulation rue des Petites Ecoles vers rue du Ponant - possible Circulation rue du Ponant vers rue des Petites Ecoles - possible
du samedi 12/08/2023 à 0h Au mardi 15/08/2023 à 24 h			Côté 1 Côté 2 Côté 4	X	X	Rue des Petites Ecoles : interdite au stationnement et à la circulation dans sa partie rue des Forges/Place Trencavel Rue du Ponant barrée au niveau de la salle Jean-Foulquier Circulation rue des Clarisses vers rue du Four Banal possible
			Côté 3	X		Circulation autorisée et stationnement interdit
Mercredi 16/08/2023	Démontage chapiteau et du bar	7h30 à 12h	Côté 1 Côté 2	X	X	Rue du Ponant - niveau salle Jean Foulquier - stationnement du camion récupérant le chapiteau Accès rue des Petites Ecoles et rue du Ponant impossible à partir de la place Trencavel et vice-versa
	Nettoyage		Côté 3 Côté 4	X		

Côté 1 : du n° 1 au n° 5 – Côté 2 : du n° 9 au n°15 – Côté 3 : du n° 16 au n° 10 – Côté 4 : du n° 8 au n° 2
X = interdiction

Marché nocturne et concert du groupe Sax Machine le 14 juillet...une belle soirée, conviviale, au cœur du village



Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert le mardi de 9h00 à 12h00 et le mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Il sera néanmoins fermé du 31 juillet au 21 août pour les congés d'été. Pour toute urgence contacter les élus de permanences dont les coordonnées sont affichées en mairie.

La vie des associations

en photos !

**Comité des fêtes :
ouverture du bar
associatif le 17 juin**



**Molandier s'expose :
une belle année à
dessiner et à peindre !**



Belote :

**repas et belote du vendredi soir....une
institution, avec Raymond à
l'organisation et aux fourneaux !**

